

## **DEC190503INSIS**

### **Décision portant nomination de Monsieur Yves Rémond aux fonctions de chargé de mission**

#### **LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°182586DAJ du 6 novembre 2018.

#### **DÉCIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Cette décision annule et remplace la décision n°182586DAJ du 6 novembre 2018.

##### **Article 2**

Monsieur Yves Rémond, professeur des universités de classe exceptionnelle, est nommé chargé de mission auprès du président-directeur général pour l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet d'assurer la codirection de l'ITMO Technologies pour la santé de l'Alliance AVIESAN.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Yves Rémond demeure affecté à UMR7357 - Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie (ICube) à Strasbourg

##### **Article 3**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 décembre 2018, Monsieur Yves Rémond percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### **Article 4**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

##### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 MAI 2019

Le président-directeur général  
Antoine Petit